

tions, dont le volume semblait diminuer l'année dernière, ont pris un nouvel essor. Il est à peu près certain que le chiffre de notre commerce dépassera cette année 500 millions. A ce propos, nous avons le plaisir de constater que notre commerce s'accroît non seulement dans ses anciens débouchés, mais qu'il en trouve de nouveaux. J'ai la satisfaction de pouvoir annoncer que le traité conclu avec le Japon, traité auquel il est fait allusion dans le discours de Son Excellence, a été signé le 31 janvier. Pour nous, ce traité est d'une importance très considérable, eu égard à la découverte que l'on vient de faire dans la province d'Alberta. Cette découverte est plus précieuse que celle de l'or ou du diamant. On a découvert que cette région peu arrosée, où l'on pensait ne faire jamais que du pâturage, est très propre à la culture du blé d'automne, et il est certain que nous trouverons en Orient un débouché naturel pour ce nouveau produit, ce qui épargnera le coût du transport si long jusqu'au littoral de l'Atlantique.

M. FOSTER : Le premier ministre aurait-il l'obligeance de nous donner quelques mots d'explication au sujet du traité conclu avec le Japon ? Je sais qu'en 1894 la Grande-Bretagne avait fait un traité. Dans le cas actuel, s'agit-il d'admettre le Canada à bénéficier de cette convention ou de la conclusion d'un traité absolument nouveau ?

Sir WILFRID LAURIER : La convention nous accorde tous les avantages conférés à la Grande-Bretagne en vertu du traité actuellement en vigueur. Sous ce rapport comme sous tous les autres, le Canada fait bonne figure. Il est évident qu'à l'heure actuelle notre pays fixe l'attention du monde civilisé, et cela à un tel point qu'il suscite la jalousie et l'envie de certains pays où il se trouve des terres à coloniser. Nous vivons en bonne intelligence avec tout le monde et n'entendons chercher querelle à personne. Nous nous fondons sur notre propre supériorité, et cela seul nous suffit. Le leader de la gauche s'est plu à relever certaines observations qu'aurait faites mon honorable ami le directeur général des Postes. A ces remarques je ne donnerai que quelques mots de réponse. Il y a solidarité entre tous les membres du cabinet ; tous sont tenus de marcher sous un drapeau unique, mais nul ne doit attendre d'eux que, en tant que simples particuliers faisant partie du cabinet, ils partagent tous la même opinion en toute matière ; du moins l'existence des membres de la droite ne va pas jusque là. Dans les rangs de la gauche, les esprits sont peut-être tous façonnés sur le même moule, mais il en est autrement du côté de la droite. Chaque fois que le Gouvernement est tenu de formuler sa politique en une matière quelconque, l'entente ne peut se faire qu'au prix de concessions mutuelles de la part de chacun de ses membres. Il est plus difficile aux libéraux qu'aux conservateurs de prendre une décision et d'ar-

rêter leur politique. Les conservateurs sont doués de l'heureuse faculté de suivre aveuglément, tels les moutons de Panurge, la direction qu'on leur donne. L'expérience que j'ai acquise depuis que je dirige la droite m'a appris qu'il est excessivement difficile de convaincre les membres du Gouvernement et le parti en général que chacun doit s'en tenir à la tâche facile de suivre à l'aveugle la direction qu'on lui impose. Chez nous, les avis sont plus difficiles à concilier et, en certains cas, ce n'est qu'après une lutte longtemps soutenue que l'on fera le sacrifice de son opinion dans l'intérêt général.

Dans nos rangs, toute autre manière de procéder quand vient le moment de formuler une politique et de la mettre en pratique aboutirait à l'avortement. Nous permettons à nos amis d'exprimer leur opinion personnelle, mais lorsque vient le moment d'adopter une politique générale, ils sont tenus de se ranger à l'avis de la majorité. Mon honorable ami le directeur général des Postes n'a jamais prétendu autre chose lorsqu'il lui est arrivé de discuter la brûlante question de l'indemnité et des pensions. Cette question avait été l'objet d'un entretien que j'eus avec mon honorable collègue avant qu'il fit les observations signalées par le chef de l'opposition ; je lui avais alors exprimé l'opinion que la loi votée à la dernière session était vraisemblablement susceptible d'être révisée et amendée. Cette loi, je n'en discuterai pas maintenant le principe, je le ferai en une autre circonstance ; mais même en adoptant le principe de pension adopté l'année dernière, il est encore possible que la loi soit susceptible d'être modifiée sous plus d'un rapport. Sur ce point, je partage le sentiment du directeur général des Postes. Je dois ajouter que, partageant absolument en ceci l'avis du chef de la gauche, il vaut mieux avoir le courage de débattre les questions de cette nature en présence de la députation. Tout député qui s'abstient d'exprimer son opinion quand il a l'avantage de pouvoir le faire, a bien mauvaise grâce d'aller se plaindre lorsqu'il est trop tard pour changer quoi que ce soit à la décision prise par le Parlement.

Il me reste encore à relever certaines observations faites par mon honorable ami (Mr. Borden) relativement au choix du nouveau directeur général des Postes. Il s'étonne que mon choix n'ait pas porté sur un membre de cette Chambre. C'est avec le plus profond chagrin que je vis mon honorable ami (sir William Mulock) se retirer du cabinet. Après avoir perdu son précieux concours, le mieux que je crus devoir faire, ce fut d'inviter à siéger au conseil de la nation un homme de la valeur du nouveau directeur général des Postes (M. Aylesworth). Il est vrai qu'une vingtaine de membres de la Chambre au moins possédaient toutes les qualités voulues pour bien remplir les devoirs de la charge et continuer l'œuvre gigantesque entreprise par sir William Mulock ; mais sur ce point encore il y a évidemment divergence de vues